THE CANADIAN DENTAL HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES
CDHA ACHD

16 février 2011

Me Jean Paul Dutrisac, Office des professions du Québec, 800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3 courrier@opq.gouv.qc.ca

Me Jean Paul Dutrisac,

L'Association canadienne des hygiénistes dentaires a pris connaissance des modifications proposées à la loi régissant l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec. L'Association accueille favorablement certaines modifications qui auront pour effet d'améliorer l'accès aux soins, mais elle estime toutefois que les modifications envisagées sont restreintes et qu'il faudrait en étendre la portée. La profession d'hygiéniste dentaire est la seule profession réglementée au Québec qui ne peut être exercée de manière indépendante. L'Association estime qu'il en est ainsi en raison de l'influence qu'exercent les dentistes sur le processus législatif. Leur influence doit faire l'objet de restrictions étant donné que le fait de restreindre la pratique des hygiénistes dentaires peut comporter un avantage financier pour les dentistes.

L'Association recommande les modifications suivantes en vue d'élargir l'accès aux soins :

1. Revoir la loi de manière à permettre aux hygiénistes dentaires d'exercer leur profession en posant un éventail élargi d'actes qui ne seront pas assujettis aux conditions suivantes : faire l'objet de la surveillance d'un dentiste, être prescrit par un dentiste, exiger que l'hygiéniste dentaire soit un employé au sein d'un cabinet de dentiste, exiger qu'un dentiste détienne le dossier médical du patient concerné. Il faut lever ces restrictions puisqu'elles n'assurent pas une protection accrue au public. Le plein exercice de la profession d'hygiéniste dentaire doit comprendre la radiographie, le détartrage, le resurfaçage radiculaire et l'irrigation sous-gingivale, les tests de vitalité, et la prise d'empreinte, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'ordre d'un dentiste.
2. Permettre aux hygiénistes dentaires qui détiennent un diplôme universitaire de se spécialiser en santé publique/recherche, en gérontologie, en pédodontie, en parodontie, en techniques de restauration dentaire et en orthodontie, et leur permettre aussi de rédiger des ordonnances de médicaments et de prodiguer des soins aux personnes dont la santé est compromise.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Ann Wright

Ann Wright

Chef de direction (intérimaire)

CC : collectif.hd@hotmail.com

CC : Johanne Côté, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, jcote@ohdq.com

CC : France Lavoie, présidente, RHDQ, lavoiedentaire@hotmail.com